

CONNECTING EUROPE FACILITY

Que finance le CEF ?

Le CEF finance des infrastructures ciblées au niveau européen dans les domaines des transports, de l'énergie et du digital. Le CEF vise à promouvoir le développement des interconnexions en Europe, à faciliter la mobilité durable, la sécurité énergétique et les interactions entre les administrations publiques, les entreprises et les citoyens. Une priorité clé du CEF est de renforcer les synergies entre les transports, l'énergie et le digital en mutualisant des ressources financières, humaines ou techniques.

Deux agences gèrent le CEF :

- L'Agence exécutive européenne pour le Climat, l'Infrastructure et l'Environnement (CINEA)
- L'Agence exécutive européenne pour la Santé et le Digital (HaDEA)

Une petite partie du CEF est mise en œuvre par l'Entreprise européenne conjointe pour le Calcul à haute Performance ou l'Agence spatiale européenne

Sous quelles formes ?

Il s'agit d'une gestion directe de la Commission européenne via ses agences.

Pour quels bénéficiaires ?

Entités légales publiques ou privées établies dans un Etat membre éligible.

Les bénéficiaires et les entités affiliées doivent être enregistrés dans le registre des participants AVANT la soumission de la proposition. L'enregistrement de l'inscription doit être validé par le service central de validation. A cette fin, les bénéficiaires et entités légales devront télécharger les documents relatifs au statut légal et à l'origine.

Il peut y avoir d'autres participants comme des sous-traitants, des tierces parties contribuant au projet en nature. Mais la participation est limitée à des entités originaires des Etats éligibles et à des actions éligibles au programme.

A quelles conditions ?

Soixante pourcent de l'action requérant un financement doit rencontrer des objectifs climatiques. Les projets proposés doivent rencontrer les missions du CEF.

Quelles sont les procédures ?

Les candidatures doivent être introduites dans les délais prescrits sur le site de la Commission, de manière électronique dans le formulaire ad hoc.

Deux types d'informations :

- Volet A reprenant l'information administrative : le nom du futur coordinateur, les bénéficiaires et les entités affiliées ainsi qu'un budget synthétique ;
- Volet B reprenant une description technique dans un formulaire à télécharger.

Quelques annexes obligatoires :

- Le budget détaillé par paquet de travail ;
- Les rapports d'activité des années précédentes attestant d'une réelle capacité opérationnelle ;
- La liste de projets similaires antérieurs réalisés ;
- Un calendrier et une charte de GANTT
- Une lettre de soutien de l'Etat membre (les points de contact se trouvent sur le site des agences)

Il faut la preuve que le futur coordinateur est bien mandaté par les partenaires.

Le tout doit être rédigé en anglais dans un style lisible, accessible et imprimable. Le dossier ne doit pas dépasser 120 pages. Des renseignements supplémentaires pourront être demandés ultérieurement (validation du compte bancaire par exemple).

Qui est votre interlocuteur en Wallonie ?

Le SPF Economie pour le digital et l'énergie

[Appels à projets CEF Digital | SPF Economie \(fgov.be\)](#)

Le SPF Mobilité pour les transports <https://mobilit.belgium.be/fr/rail/financement-europeen/connecting-europe-facility-cef/demander-un-subsidie>

Un exemple de projet financé

Source juridique

<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/1153/oj>

Contact chez WALMEET.EU

y.firsova@wbi.be

a.peeters@wbi.be